



Commission scolaire English-Montréal

English Montreal School Board

AVIS PUBLIC

Avis est donné, par la présente, conformément à l'article 394 de la *Loi sur l'instruction publique*, que les Règlements révisés n^{os} 1 et 4 (2021) fixant le jour, l'heure et le lieu des réunions ordinaires de la Commission scolaire English-Montréal et du comité exécutif ont reçu l'approbation finale lors de la réunion ordinaire du 24 mai 2022 de la Commission scolaire English-Montréal.

Donné à Montréal, le 25 mai 2022

(s) M^e Nathalie Lauzière
Secrétaire générale